

2LG INVESTISSEMENT
SASU AU CAPITAL DE 1 000 EUROS,
EN COURS D'IMMATRICULATION AU RCS DE BEAUVAIS,
DONT LE SIEGE SOCIAL EST SITUE : 2T RUE DE L'ABREUVOIR – 60690 ROY BOISSY

DÉCLARATION DU CONJOINT COMMUN EN BIEN

LE SOUSSIGNÉ

Monsieur François-Xavier GEIRNAERT époux de Madame Laurie GEIRNAERT née PETIT,

Reconnaît avoir été informé de la souscription par sa conjointe de CENT (100) actions de DIX EUROS (10,00 euros) chacune dans la société SASU 2LG INVESTISSEMENT en constitution.

Lesdites actions étant libérées en numéraire au moyen de deniers dépendant de la communauté légale, le soussigné déclare renoncer expressément à invoquer les dispositions du troisième alinéa de l'article 1832-2 du Code civil et ne pas avoir l'intention de devenir personnellement associée.

Fait à ROY BOISSY
Le 10/03/2026

Monsieur François-Xavier GEIRNAERT